

Parcours : Appliquer les règles de sécurité incendie dans les ERP - Établissements Recevant du Public

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

MAJ FORMATION CONTINUE -
ARCHITECTURE ET CADRE DE
VIE
Élodie DUPUY
05.57.14.06.97
formation@maj-na.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Constitution d'un dossier

Prérequis pédagogiques :

Être acteur du cadre bâti

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Intégrer les normes de sécurité incendie dans les projets de construction ERP pour garantir la conformité et la sécurité des occupants en maîtrisant la réglementation actuelle et les évolutions réglementaires. - Analyser les évolutions réglementaires en matière de sécurité incendie pour rester à jour des obligations légales en se basant sur les textes officiels et les retours d'expérience. - Définir la réglementation applicable à chaque projet ERP spécifique afin d'assurer sa conformité dès la phase de conception en utilisant les outils de classification et de catégorisation des ERP. - Concevoir des plans architecturaux intégrant les paramètres de sécurité incendie pour optimiser la sécurité tout en maîtrisant les coûts en suivant les principes fondamentaux de prévention ERP. - Élaborer un dossier de demande d'autorisation solide pour les projets ERP afin d'obtenir les approbations nécessaires sans délai en maîtrisant les éléments clés comme la notice de sécurité et les demandes de dérogation. - Proposer des solutions techniques et réglementaires adaptées pour répondre aux défis spécifiques de chaque projet en se familiarisant avec la réglementation ERP et les meilleures pratiques du secteur.

Contenu et modalités d'organisation

1ère séquence - 3h30 Introduction - La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX. Les buts et les objectifs de la prévention. Définition, classement des ERP & réglementation - Les ERP : Définition, hauteur, limite de hauteur et impact de la hauteur des ERP sur les dispositions constructives & réglementaires. Le classement des ERP : Types, groupes & catégories. - Les groupements d'établissements : Isoles entre eux & non isolés entre eux. - L'articulation de la réglementation ERP. 2ème séquence - 3h30 - Les principes fondamentaux de la prévention « ERP » - Le système d'alarme, les consignes et les moyens de secours. - Les dégagements et la desserte des bâtiments : l'évacuation des occupants, la prise en compte du handicap lors de l'évacuation différée & la terminologie et la conception des dégagements - Le désenfumage : Définition et objectif du désenfumage, modes & méthodes de désenfumage, obligations de désenfumage. - L'éclairage : L'éclairage normal & de sécurité « d'évacuation & d'ambiance ou d'anti-panique ». - Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'aménagement, la distribution intérieure, l'isolement et les locaux à risques. - Les mesures sur les installations techniques. 3ème séquence - 3h30 LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP (45 minutes) La notice de sécurité. « Descriptif et l'usage du CLICDVECRM » La notice d'accessibilité. Les demandes de dérogations et les mesures de compensation. Les travaux. Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux et la visite d'ouverture. 4ème séquence - 3h30 Les dispositions constructives 1/2 Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser à l'usage de la réglementation ERP & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables. Thématiques d'exercices : - Descriptif d'un établissement « Selon la méthode proposée » - Classement d'ERP « Types, groupes & catégories » - Définir la distribution intérieure et les conditions de

...

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Parcours de 18h en présentiel ou distanciel

Oui Type de parcours

Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00221641	du 01/02/2021 au 31/12/2021	BORDEAUX (33)	MAJ FORMATION CONTINUE - ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE		Non éligible	FPC
00221642	du 01/02/2021 au 31/12/2021	Pau (64)	MAJ FORMATION CONTINUE - ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE		Non éligible	FPC

00259348

du 01/01/2022 au
31/12/2022

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible



00340033

du 01/01/2023 au
31/12/2023

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible



00448385

du 01/01/2024 au
31/12/2024

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible



00578945

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Bordeaux (33)

MAJ FORMATION
CONTINUE -
ARCHITECTURE ET
CADRE DE VIE

Non
éligible

